

N° 2026.07

Objet : Affectation des résultats 2025.

**Date de Convocation**

Le 19 février 2026

Le dix mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

**Etaient présents :**

Mme Guylène BIGOT, M. Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS M. Daniel BATARD M. Gilles BACHELET Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL, Éric HENNEGUELLE, Mme Françoise MORISSE, Mme Martine DELIGEON.

**Absents excusés :** Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Fabienne TURBERT, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie FOURNIAU

**Secrétaire de séance :** Mme Guylène BIGOT

Monsieur Le Président fait état des résultats de l'exercice 2025 qui se résument comme suit :

	Résultat à la clôture de L'exercice précédent	Résultat de L'exercice	Résultat de Clôture
Fonctionnement	3.309.78 €	40.642.42 €	43.952.20€
Investissement	2.476.37 €	117.22 €	2.593.59€
Total	5.786.15 €	40.759.64 €	46.545.79€

Monsieur Le Président propose de procéder à l'affectation de résultat de la façon suivante :

- × Excédent de fonctionnement : 43.952.20 €
- × Excédent d'investissement : 2.593.59€


*Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,*

- De voter les résultats définitifs du budget général pour l'exercice 2025 ;
- D'affecter ces montants au budget 2026 comme suit :

* Excédent de fonctionnement :	43.952.20€
* Excédent d'investissement :	2.593.59€

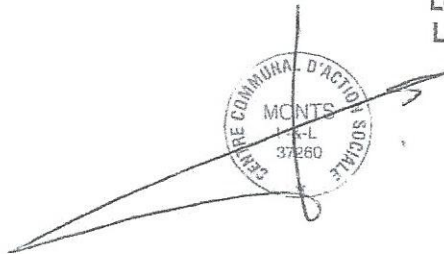

- De dire que le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance,  
Gylyène BIGOT



Pour extrait conforme,

Le Président,  
Laurent RICHARD

**DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE**

**EXERCICE 2025**

Montant en Euros

**Détermination du résultat à affecter de la section de fonctionnement**

Total dépenses mandatées au 31 décembre	70 114,40
Recettes réalisées au 31 décembre	110 756,82
<b>Résultat de fonctionnement propre à l'exercice N</b>	<b>40 642,42</b>

Résultat N-1 reporté	3 309,78
----------------------	----------

<b>Résultat à affecter</b>	<b>43 952,20</b>
----------------------------	------------------

**Détermination du résultat d'exécution de la section d'investissement**

Dépenses mandatées au 31 décembre	429,95
Recettes réalisées au 31 décembre	547,17
<b>Résultat exécution N</b>	<b>117,22</b>
Résultat de l'exercice N-1	2 476,37
<b>Solde Investissement</b>	<b>2 593,59</b>

**Détermination de l'Excédent Global de Clôture**

<b>Solde Global de Clôture de l'exercice</b>	<b>46 545,79</b>
--	------------------

